

Séance du 25 mars 2025

n° 31

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Patrice BROUHARD

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BERUSSEAU Evelynne, Mme BIGOT Marie-Pierre, M. BONDOUX Guillaume, M. BROUHARD Patrice, M. CHAGNOLEAU Joël, M. DEBRIE Didier, M. DELAGE Stéphane, Mme DUBUC Nicole, Mme GOMEZ Mauricette, Mme JOUANNET Ghislaine, M. KECHIDI Farid, M. LATREUILLE ALAIN, Mme ORTEGA Béatrice, M. REY Michel

Procurat(s) :

Mme PREVOST Béatrice donne pouvoir à Mme JOUANNET Ghislaine, M. SICARD Alix donne pouvoir à M. CHAGNOLEAU Joël, Mme STRADY Emmanuelle donne pouvoir à M. LATREUILLE ALAIN

Date de la convocation
12 mars 2025

Etai(en)t absent(s) :

Mme CHAPRON Christine, M. VICI Laurent

Date d'affichage
12 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

Mme PREVOST Béatrice, M. SICARD Alix, Mme STRADY Emmanuelle

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :
M. REY Michel

____/____/____
et publication du
____/____/____

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du maire, Patrice BROUHARD,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 652 669,29

Recettes : 1 544 659,63

Fonctionnement

Dépenses : 2 096 914,72

Recettes : 2 096 914,72

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 447 335,75 (dont 794 666,46 de RAR)

Recettes : 1 772 590,92 (dont 227 931,29 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 096 914,72 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 096 914,72 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Gua

le Maire BROUHARD Patrice

le(s) secrétaire(s) de séance

